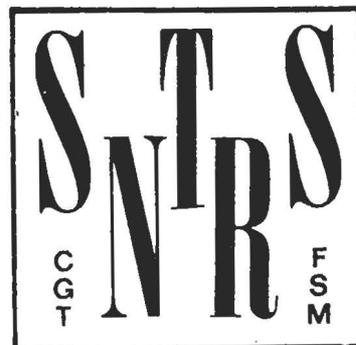


BULLETIN DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

BULLETIN MENSUEL

N° 122 - AOUT 1970

LA RENTREE ..

ET..

LES REVENDICATIONS DES FEMMES AU C.N.R.S.

---:---:---:---:---:---:---:---:---

LA TRAVAILLEUSE EN 1970

Qui est-elle ? Que veut-elle ?

Ces questions seront au centre de la 4ème Conférence Nationale que la CGT organise en novembre pour les femmes et les jeunes filles qui travaillent.

La travailleuse 1970 nous savons déjà qu'elle est différente de celles qui l'ont précédée : les statistiques nous disent qu'elle est plus jeune, beaucoup plus souvent mariée et mère de famille, et qu'elle représente une fraction plus importante dans le monde du travail.

Nous savons aussi qu'elle a beaucoup appris en mai 1968, et depuis, sur ses droits, la possibilité de les imposer quand l'action est menée en commun et que les syndicats sont unis, sur la nécessité de s'organiser pour être plus forte.

LA FEMME AU C.N.R.S. A LA RENTREE .

Un repos bien gagné a été pris.

Septembre est le mois des bons souvenirs mêlés aux préoccupations d'une rentrée scolaire et universitaire qui s'annonce difficile. De l'aveu même de nos édiles gouvernementales, l'augmentation des prix au cours de l'année a été plus rapide que prévue et semble même les préoccuper.

Nous, nous savons bien que notre enveloppe "budget alimentation" est vide

bien avant le 30 du mois, et qu'il faut faire quelques acrobaties conduisant à l'amputation des autres secteurs pour boucler la fin de mois.

Or, la rentrée nous ramène inévitablement des dépenses supplémentaires : fournitures scolaires, droits d'inscription, achats vestimentaires.

Le repos d'hier et les quelques loisirs chèrement acquis vont bien vite s'oublier pour faire place aux objectifs habituels : essayer de faire face à tout dans l'équilibre précaire du budget.

Or, cette tâche si rebutante revient, la plupart du temps, à la femme dans le foyer.

C'est pourquoi nos collègues ne peuvent rester indifférentes aux batailles syndicales générales qui ont trait :

- . aux salaires - en particulier celles des services administratifs - Catégorie D si défavorisées et réclamant l'assimilation à la catégorie B

- . à la formation permanente
 - il est en effet aberrant de constater que dans notre Administration dépendant de la tutelle "Education Nationale" - il est si peu fait pour "former" ou "recycler" Cette revendication -valable pour tous - est bien sûr ressentie plus vivement par les travailleuses du C.N.R.S. car s'il n'existe pas sur place les cours adéquats elles ont encore moins de chances que leurs collègues de les suivre, absorbées dès la sortie du travail par les obligations familiales nombreuses et impératives.

- . à la bataille pour plus d'hygiène et de sécurité
 - si l'on ouvrait un "livre noir" sur les conditions de travail dans certains laboratoires ou services, on serait étonné de tolérer certaines installations et l'absence de recommandations en usage dans l'industrie.

Mais, direz-vous pourquoi le Syndicat s'adresse plus particulièrement aux femmes ?.

Si nous voulons faire entrer dans la vie l'effort d'organisation réclamé lors du 37ème Congrès de notre C.G.T. "une C.G.T. partout et pour tous" dont la réalisation ne peut se concevoir sans la participation des femmes nous devons avoir conscience qu'il faut faire plus pour les gagner à la lutte syndicale.

Car il est vrai que nous nous heurtons encore à la vieille idée de salaire d'appoint et surtout à celle qui prétend que la chose syndicale n'est pas l'affaire des femmes.

C'est vrai, au C.N.R.S. comme ailleurs.

D'où la nécessité d'un combat puissant, intelligent, apte à déjouer les manoeuvres.

Le nombre de femmes va croissant. Dans le secteur public alors qu'elles constituaient 37% des effectifs en 1956, on atteignait en 1968 49%.

Actuellement 1 fonctionnaire sur 2 est une femme.

Pour ce qui concerne l'Education Nationale, savez-vous que le personnel féminin atteint les pourcentages suivants :

- . 62% d'institutrices dans l'Enseignement Primaire
- . 48% de professeurs dans le technique
- . 80% dans les services administratifs.

Si les femmes constituent le gros bataillon des basses catégories, les statistiques révèlent qu'elles constituent aussi le gros bataillon des diplômées : on est en général plus exigeant quand on recrute des femmes, pour un même concours, il y a plus souvent plus de postes "hommes" que "femmes".

Fondamentalement le double rôle de mère et de travailleuse reste de nos jours un sérieux handicap ; la maternité est considérée par le patronat ou l'Etat patron comme le domaine personnel de la femme qui travaille, un choix délibéré dont elle doit subir les conséquences.

C'est pourquoi il est indispensable de mener, en plus de luttes syndicales générales, des actions particulières pour obtenir des mesures permettant une vie plus douce, plus harmonieuse dans les foyers.

L'action paie dans ce domaine comme dans les autres. Alors qu'aux FINANCES les femmes ont obtenu, depuis longtemps, une indemnité de crèche de 3frs50 par jour, il a fallu les luttes de 1968 pour obtenir à compter de septembre 1969 une allocation journalière de 4frs50 pour les seuls départements de la région parisienne.

Connaissons-nous bien les conditions de vie de nos collègues ?

Aidons-les à s'exprimer pour mieux traduire leurs désirs et bien formuler leurs revendications sur le plan local et national.

Nous verrons qu'elles s'intègrent souvent parfaitement dans le cadre des revendications générales et communes à tous et à toutes, mais que certains aspects particuliers les rendent plus proches des travailleuses et sont des leviers puissants permettant d'entraîner concrètement de nombreuses femmes à la lutte syndicale.

Il n'y a pas de remèdes miracle pour connaître leurs désirs,

- . Il s'agit de leur parler

au cours du travail, mais aussi au sein de réunions courtes faites à leur intention, à des heures adaptées à leurs possibilités.

De les faire s'exprimer

- sur des cahiers de revendications
 - sur des pétitions lorsqu'un fait particulier exige une protestation immédiate
- . De les entraîner avec tout le syndicat à lutter -pour de meilleurs salaires
- sur les problèmes du statut et de la prime
 - sur l'importante revendication de retraites décentes.

Ce travail est à entreprendre au niveau de toutes nos sections par un collectif de camarades , hommes et femmes, décidé à faire progresser le syndicat dans ce domaine.

Pour nous aider, notre Revue ANTOINETTE sera pour les militantes , pour les syndiqués et les non syndiqués un outil précieux. Sachons nous en servir en organisant sa diffusion dans tous nos services.

Que nos camarades isolées ou membres d'une section syndicale n'hésitent pas à exprimer leurs désirs , leurs suggestions en s'adressant à

La Commission Revendications des Femmes
du S.N.T.R.S.

DES CHIFFRES NOUS CONCERNANT QUI MÉRITENT RÉFLEXION

Dans nos sections , avons nous fait l'effort nécessaire pour syndiquer nos collègues femmes, souvent très nombreuses dans certains laboratoires ou services ?.

Un examen des talons de cartes rentrées en juillet 70 nous conduit à ces chiffres :

- . Dans la région parisienne sur 1818 adhérents, 786 sont des femmes soit 43 %
 - . En province sur 1506 adhérents, 514 sont des femmes soit 34 %
- c'est dire que 39% de nos adhérents sont des femmes.

En ce qui concerne nos directions :

- . Sur 33 sections de la région parisienne , 12 sont dirigées par une camarade.
- . Sur 55 membres du Conseil National 18 sont des femmes
- . Sur 7 membres du secrétariat 2 sont des femmes
- . Sur 16 membres du Bureau 3 sont des femmes.

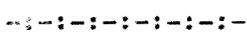
En ce qui concerne le CNRS pour l'exercice 1968-69 :

- . Sur 9039 techniciens, 4754 sont des femmes
- . Sur 6413 chercheurs, 1810 sont des femmes

c'est à dire que pour les techniciens 52% sont des femmes.

Nous reproduisons ci-après l'intéressante intervention faite à la Tribune de notre dernier Congrès par notre camarade C. LECLERC, militante de Lyon.

QUELQUES PROBLEMES DES TRAVAILLEUSES



Les travailleuses dans leur ensemble subissent une exploitation particulièrement dure dans le régime actuel.

Représentant 34% de l'ensemble des travailleurs, les femmes occupent les emplois les moins qualifiés et les moins payés. Elles constituent la majorité des travailleurs payés au SMIC, et sont l'essentiel des victimes du chômage. Même à qualification égale, leur salaire subit une disparité de l'ordre de 10%, sans parler de travaux correspondant à une qualification supérieure, mais payés à une qualification inférieure lorsqu'il s'agit d'une femme, pratique courante dans les industries et les administrations.

Le régime capitaliste, en développant l'idéologie de la femme au foyer ou du salaire d'appoint, s'est assuré une masse de main-d'oeuvre qualifiée, que l'on peut licencier sans soulever de gros remous (un directeur d'une grosse usine chimique de la région lyonnaise annonçant une série de licenciements, rassurait son auditoire en disant que l'on commencerait par les femmes mariées sans enfants..). Suivant les besoins du moment, par l'intermédiaire de la presse et de la télévision, on exalte la place de la femme au foyer ou au contraire le modernisme (sic) (x) de la femme qui travaille. Un patron fermant une usine de textile dans le Nord pu ainsi se vanter dans la presse locale "d'avoir rendu plusieurs centaines de femmes à leur foyer".

Le patronat dispose ainsi d'une main-d'oeuvre à bon marché, voire de remplacement, qui permet de faire pression sur l'ensemble des travailleurs (on retrouve les mêmes motivations en ce qui concerne la campagne actuelle pour le travail à temps partiel ou pour les entreprises de placement de main d'oeuvre).

Mais jamais il n'est question de considérer le travail de la femme comme un droit, et d'assurer une formation et une qualification professionnelle valable aux filles.

Sur 100 filles de 14 à 17 ans, 9% poursuivent des études, 17% se préparent à un métier, 74% entrent dans la vie sans métier.

Les filles sont victimes du double conservatisme de l'enseignement et de la famille. Les centres d'apprentissage enseignent moitié moins de métiers aux filles qu'aux garçons. Il y a un gonflement énorme des sections Coupe et Couture par rapport aux besoins. Les parents, eux, envoient leur fille dans ces sections, en pensant

(x)Modernisme d'un genre très particulier, puisqu'au recensement de 1906 on dénombrait 7.694.000 femmes actives soit 37,1% des travailleurs, en 1921 : 8.606.000 femmes actives soit 39,6% des travailleurs et en 1962 : 6.585.000 femmes actives soit 33,4% des travailleurs.

que "ça leur servira toujours". Quant aux patrons ils voient arriver avec satisfaction une main d'oeuvre aux doigts déliés, mais dont ils ne reconnaissent pas le C.A.P.

Cette situation ne peut être qu'aggravée encore par la main-mise progressive du patronat sur l'enseignement professionnel. On peut citer l'exemple d'une firme lorraine employant plus de 5.000 femmes; et se bornant à faire des écoles ménagères. Les syndicats de la métallurgie se battent pour faire admettre la formation de filles dans de nombreuses spécialités, en particulier en petite mécanique. Prétendant que ce ne sont pas des métiers pour les filles, les industriels refusent, mais que la main-d'oeuvre manque, et ils les embaucheront comme manoeuvres.

Dans un autre ordre d'idées, la maternité actuellement n'est pas reconnue comme un droit et une fonction sociale, et on n'assure pas aux travailleuses les moyens matériels de l'exercer en même temps que leur vie professionnelle.

Il est certain qu'actuellement, une mère de famille qui travaille voit son salaire considérablement amputé. Un petit calcul montre qu'une travailleuse percevant un salaire de 1 000 frs, dont le mari gagne 1 200 frs, perd 561 frs du seul fait des impôts supplémentaires, de la garde d'un enfant (dans une crèche municipale) et des pertes des allocations de salaire unique et d'allocation logement.

Face à cette situation, la C.G.T. réclame un certain nombre de mesures immédiates :

- déduction dans la déclaration d'impôts des frais payés pour la garde des enfants.
- institution d'une indemnité de garde des enfants jusqu'à l'âge de trois ans de 200 frs par mois
- nouvelle structure des allocations familiales qui devraient être servies au premier enfant.

Actuellement, des tendances se font jour dans les milieux gouvernementaux pour réviser le mode d'attribution du salaire unique, en le remplaçant par une indemnité plus substantielle réservée aux familles les plus modestes. Un grand nombre de familles, en particulier celles où la femme travaille, ferait les frais de cette mesure. On doit donc rapidement mener une campagne pour faire connaître nos positions : intégrer le salaire unique dans les allocations familiales, déterminer celles-ci en fonction d'un salaire de base égal au SMIC.

Enfin, en ce qui concerne le garde des enfants, un problème très important est celui de l'absence de crèches, et aussi souvent de maternelles et de jardins d'enfants.

A Paris, en 1967, les crèches ont refusé 16.173 demandes formulées, et les parisiens sont relativement favorisés dans ce domaine, grâce à l'action incessante menée au niveau des pouvoirs publics départementaux et des arrondissements, qui a permis de faire ouvrir 37 crèches en 10 ans.

La C.G.T. a toujours posé comme revendication générale le versement d'une participation patronale pour le financement des crèches, représentant au moins 0,5% de la masse des salaires. A Paris, par exemple, en ce qui concerne le secteur des banques, nos camarades sont arrivés à en faire admettre le principe.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE AU C.N.R.S. ?

Le S.N.T.R.S. pose un certain nombre de revendications, qui ont déjà été obtenues dans d'autres secteurs, en particulier au mois de mai 1968 :

- allongement du congé de maternité de 14 à 16 semaines; payé intégralement également aux non titulaires (EDF : 18 semaines, Sécurité Sociale 16 semaines).

- autorisation d'absence de droit pour soigner un enfant malade d'un minimum de 12 jours (Sécurité Sociale : 12 jours , Assurances 10 jours). A ce sujet il faut savoir si cette possibilité doit être limitée aux femmes, même si cela paraît plus facile à satisfaire dans un premier temps. On ne voit pas pourquoi ce serait obligatoirement la mère qui garderait l'enfant. Cela peut dépendre des possibilités du moment dans le travail de chacun.

- horaire particulier pour les femmes enceintes et les mamans de très jeunes enfants.

- prise en compte de la disponibilité pour élever un enfant pour l'avancement et la calcul de la retraite, garantie de retrouver un même emploi dans un même service ou dans un même lieu de travail et la possibilité du renouvellement de la mise en disponibilité jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait 5 ans , et l'organisation du recyclage.

- octroi d'une indemnité de garde jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans (Sécurité Sociale 2frs50 par jour , EDF 3 frs , Banques 4 ou 5 frs) et la généralisation de l'indemnité de crèches obtenu pour la Région Parisienne (4frs50 par jour).

- la construction de crèches dans toutes les grandes concentrations de personnel, soit en prenant en charge les frais de construction, soit en participant financièrement aux réalisations locales.

Le problème se pose souvent pour nous , à propos de la demande d'une crèche sur le campus , en commun avec l'Enseignement Supérieur, et au financement de laquelle pourrait participer le C.N.R.S. Cette solution n'est sans doute pas la plus satisfaisante, et de nombreuses mères habitant relativement loin hésiteraient à amener leurs enfants. En particulier, cette solution n'est guère envisageable pour une femme habitant assez loin et n'ayant pas de voiture, et sans doute préférerait-elle toucher une indemnité plus substantielle pour faire garder son enfant sur son lieu d'habitation.

Nous devons pour cela mener l'action avec les unions locales pour obtenir la construction de crèches sur les quartiers, au financement desquelles pourraient participer les entreprises, ainsi que la construction de crèches par les entreprises , accueillant les enfants des travailleurs mais aussi les enfants du quartier.

C'est aussi par l'action dans les quartiers avec les Unions Locales et d'autres associations que nous pourrions faire construire jardins d'enfants et maternelles. Nous devons également accélérer la création de centres aérés et de jardins d'enfants en collaboration avec les personnels de l'Enseignement Supérieur.

Un autre type de revendication posée par le syndicat semble particulièrement important pour les femmes travailleuses : il s'agit de la formation professionnelle et de la nécessité qu'elle soit effectuée pendant les heures de travail. De même, pour le droit syndical, la possibilité d'assemblées pendant les heures de travail permettra plus facilement de réunir les travailleuses.

Signalons pour terminer que l'UGICT prépare pour le 24 Octobre un colloque sur les problèmes des cadres féminins qui intéresse les femmes ingénieurs, cadres et techniciennes qui sont particulièrement nombreuses dans nos milieux (puisque cela intéresse la technicienne à partir de la catégorie 3 B).

Ce colloque sera axé sur les problèmes du déroulement des carrières, du perfectionnement continu, sur la notion de réduction du temps de travail, ainsi que sur les discriminations rencontrées sur le plan de la formation professionnelle et de l'embauche. Il est souhaitable que cette réunion soit préparée dans toutes nos sections et que nous y envoyions des représentantes.

La forte participation de nos camarades de la région parisienne à la journée d'études organisée par la FEN-CGT a montré l'intérêt et les possibilités de telles initiatives.

Ch. LECLERCQ.

Connaissez vous ... ANTOINETTE ? .

C'est la revue mensuelle que la C.G.T. édite pour la femme travailleuse.

Elle éclaire sur les idées générales et aborde quelques thèmes d'actualité. Elle donne des conseils pratiques et des idées sur la mode, la cuisine. Elle renseigne sur la vie culturelle et fait connaître les conditions de travail des femmes dans diverses professions, (par ex. : les employées, les travailleuses dans l'alimentation, nos collègues des P.T.T. etc...)

Elle nous parlera en SEPTEMBRE des travailleuses des Services Publics, en NOVEMBRE des métallurgistes.

Ces "dossiers professionnels" élargissent notre connaissance du monde du travail.

ANTOINETTE fait mieux connaître le visage de la C.G.T. et son audience auprès des travailleurs, syndiqués ou non.

RECLAMEZ LE au responsable de votre section
ou à votre diffuseur de presse syndicale

pour vous-même ou pour votre femme ..
et ensuite, VOUS L'ATTENDREZ CHAQUE MOIS.